



Opération **Eco-Défis**
des artisans-commerçants
de la Métropole Rouen Normandie

Charte d'engagement

Je, soussigné **MME DESCROIX GERALDINE**

Dirigeant de **DEMENAGEMENT THERY**

Située 3 Allée du Val Fleury, 76160 Saint-Léger du Bourg-Denis

- autorise les institutions partenaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, Métropole Rouen Normandie), à **communiquer** sur les engagements de mon entreprise et/ou de mes établissements dans le cadre des éco-défis,

et m'engage à :

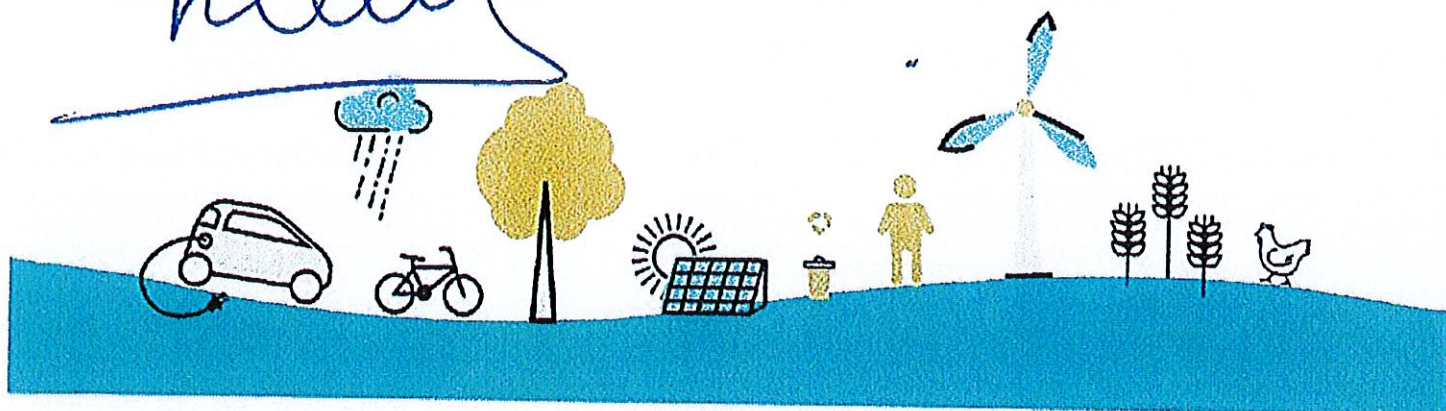
- **maintenir les pratiques** relatives aux défis que j'ai choisi de relever après l'obtention du label (labellisation valable 1 an),
- **sensibiliser ma clientèle** aux actions mises en place dans mon établissement, à communiquer sur l'opération éco-défis,

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un manquement à ces engagements pourrait conduire au retrait des droits d'usage du label.

Fait à St Léger du B. Denis le 4/10/2022

Signature du chef d'entreprise

Cachet de l'entreprise



Opération **Eco-Défis**
des artisans-commerçants
de la Métropole Rouen Normandie

Dossier de labellisation

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : **DEMENAGEMENT THERY**

Nom, Prénom du chef d'entreprise : Mme Descroix Géraldine & M. Thery Olivier

Adresse : 3 Allée du Val Fleury

CP : 76160

Ville : Saint-Léger du Bourg-Denis

Tél. : 02.77.07.77.72

Mail : contact@demenagement-rouen-thery.com

N° SIRET : 793155318 00017

Activité : 4942ZZ, Services de déménagement

Date de dépôt du dossier : 02/09/2022

Conseiller CMA76 accompagnant l'entreprise Killian Goubert

Avis du comité de labellisation (réservé au comité)

Avis positif Avis positif avec réserve Avis négatif

Observations éventuelles : Filiale Rouen du jury

Fait à Rouen le 28/10/2023

Signature du Président du comité

[Signature]



Défis relevés et à engager

Rappel : vous devez relever à minima 3 défis dont un nouveau et devant appartenir à au moins 2 familles de défis distinctes. L'entreprise peut choisir 2 défis déjà relevés durant les 2 dernières années et mettre en oeuvre un défi supplémentaire au minimum.

Code	Nom du Défi	Actions déjà menées / Impacts obtenus et justificatifs	Actions à engager / Objectifs / Impacts visés	Avis et commentaires du comité
		Démarche et consommation Eco-Responsable		
RES2	Démarche et pédagogie RSE	<p>1) Lorsque des meubles de récupération sont en bon état, ils sont donnés à une association qui aide les jeunes à faibles revenus occupant depuis peu un logement.</p> <p>2) Pédagogie RSE en externe: les clients sont incités à consommer moins de papier bulle et de scotch : pour cela, ils sont limités en rouleau.</p>		
RES6	Numérique responsable		Utilisation d'un moteur de recherche éco-responsable.	
RES7	Produits d'entretien	L'intérieur des camions et de l'entrepôt est nettoyé avec du vinaigre blanc. Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.		
		Energie		
		Eau		
EAU2	Rejets d'effluents	Les eaux de lavage des sols de l'entrepôt sont bien rejetées dans le réseau d'assainissement collectif.	Le nettoyage des 3 véhicules, actuellement effectué sur place, sera désormais effectué en station de lavage.	
		Gaz à effet de serre - Air - Bruit		
		Prévention des déchets		
PRE1	Stop au gaspillage	Les salariés n'ont plus à disposition de bouteilles d'eau et de canettes. Des gourdes ont été distribuées et elles sont remplies d'eau filtrée.		
PRE4	Réemploi et réutilisation	Les cartons sont toujours réutilisés pour d'autres déménagements. Ils ne sont jetés que lorsqu'ils sont hors d'usage.	Mme Thery souhaite entrer en partenariat avec une entreprise pour recycler les vêtements de travail des salariés. Une fois hors d'usage, elle souhaiterait qu'ils soient recyclés pour fabriquer les nouveaux vêtements.	
PRE6	Emballages clients		Des solutions sont actuellement essayées pour remplacer le scotch classique et le papier bulle : des particules de calage et du scotch biodégradable notamment.	
		Gestion des déchets		
DEC1	Tri des déchets	Gestion conforme des déchets: les archives déménagées sont détruites et recyclées dans l'Eure, les autres déchets (électroménager, meubles, pneus, autres objets) sont éliminés auprès de Paprec. Les vêtements de travail vont actuellement dans les bacs de collecte. Les cartouches d'encre sont portées en point de collecte.		
		Déplacement - Transport		
TRA1	Déplacement professionnel	Les déplacements professionnels sont réduits au maximum : les salariés ne sont pas obligés de se rejoindre le matin, ils peuvent être pris en covoiturage si le trajet est raisonnablement proche de leur domicile. Tous les véhicules sont crit'air 2.	<p>1) Un vélo électrique sera désormais utilisé pour les déplacements professionnels lorsque c'est possible (pas de déménagement, uniquement des rendez-vous).</p> <p>2) Une formation à l'écoconduite va être envisagée pour le dirigeant</p>	